

Régie de l'énergie - Dossier R-3809-2012
Cause tarifaire 2012-2013 de Gaz Métro

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3809-2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2012-2013
DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesses en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 10 août 2012

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3809-2012 (Cause tarifaire 2012-2013 de Gaz Métro).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* souhaitent, au présent dossier, soumettre des représentations sur les questions suivantes, aux motifs ci-après énoncés et en vue de rechercher les conclusions ci-après énoncées :

□ **Phase 1**

Sur la stratégie d'approvisionnement 2013-2015 de Gaz Métro :

SÉ-AQLPA constatent que Gaz Métro envisage résolument de s'engager au cours des deux prochaines années vers un transfert de son point principal d'approvisionnement gazier d'Empress à Dawn. Gaz Métro présente la chose comme étant inévitable et basée notamment sur le déclin prévu de l'approvisionnement en provenance de l'Ouest et des perspectives de croissance optimistes dans le Midwest américain notamment quant à la production de gaz de shale de Marcellus et Utica.

SÉ-AQLPA préconisent une approche plus prudente et une stratégie plus diversifiée, afin d'éviter que Gaz Métro ne se trouve préjudiciée au cas où ses hypothèses ne se réaliseraient pas entièrement.

Ainsi par exemple, il semble que la poursuite de l'extraction de gaz de shale combinée à des exigences environnementales plus élevées requiert, pour l'avenir, des prix de marché du gaz plus élevés qu'actuellement. En cas de telle hausse, il y aurait alors lieu de vérifier si cela n'accroîtrait pas la probabilité de réalisation du projet d'exploitation de gaz dans la vallée de la Mackenzie, ce qui accroîtrait alors le volume de production disponible à Empress.

De plus, des études récentes ont critiqué les prévisions optimistes quant à la capacité de production future des bassins de gaz de shale, dont celui de Marcellus. Une réévaluation à la baisse de cette capacité, combinée à des exigences environnementales plus sévères, pourrait rendre moins intéressant un transfert du point d'approvisionnement vers Dawn. Un transfert massif du marché d'approvisionnement vers Dawn pourrait également avoir pour effet de rapprocher les prix qui y sont offerts avec ceux d'Empress.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

L'indicateur de performance de Gaz Métro sur l'optimisation des outils d'approvisionnement (voir ci-après) pourrait de plus orienter les choix de l'entreprise vers une stratégie plus diversifiée à l'égard d'Empress et Dawn. Le caractère de long terme ou de court terme des contrats envisagés serait également un facteur important.

Enfin, au Québec, SÉ-AQLPA sont surpris du choix de Gaz Métro de ne prévoir aucun approvisionnement en biométhane en 2013-2015 malgré le projet imminent qu'elle annonce aux fins de faire autoriser par la Régie un investissement pour l'injection de biométhane sur le réseau (V-0005, Gaz Métro-1, Doc. 1, page 61, lignes 13-19).

Sur l'indicateur de performance visant l'optimisation des outils d'approvisionnement :

En premier lieu, SÉ-AQLPA sont favorables au remplacement de l'ancien indicateur de mécanisme incitatif (fondé sur l'écart entre la prévision annuelle et le réel) et un nouvel indicateur d'optimisation des approvisionnements qui, dans sa partie monétaire, serait fondé sur l'écart entre les coûts fonctionnalisés de 2010 ajustés et les coûts réels.

En second lieu, SÉ-AQLPA soumettront des représentations à l'effet que l'indicateur de performance devrait non seulement tenir compte des coûts d'approvisionnement mais également de considérations non monétaires liées à la source de l'approvisionnement (à ses caractéristiques environnementales et son impact sur la réputation de Gaz Métro). **Il est en effet évident que, si Gaz Métro devenait dorénavant perçue comme un fournisseur de gaz de shale de Marcellus, sa réputation au Québec s'en trouverait ternie et ses ventes pourraient diminuer. L'optimisation des approvisionnements doit donc tenir compte de cela également.** SÉ-AQLPA notent qu'aux dossiers R-3470-2001 et R-3525-2004, la Régie de l'énergie avait retenu une combinaison de critères monétaires et non-monétaires aux fins d'évaluer les approvisionnements électriques.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Prévision de la demande gazière 2013-2015, scénarios d'encadrement, journée de pointe et hiver extrême

SÉ-AQLPA vérifieront les hypothèses de Gaz Métro relatives à la prévision de la demande gazière 2013-2015, aux scénarios d'encadrement, à la journée de pointe et à l'hiver extrême et soumettront des représentations sur ce sujet.

Sur les modifications tarifaires relatives aux pénalités en cas de non interruption :

De façon générale, SÉ-AQLPA appuient la demande de Gaz Métro d'accroître les pénalités pour non interruption, laquelle s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Sur la déclaration du caractère provisoire des tarifs et conditions actuels à partir du 1^{er} octobre 2012, sous réserve de la décision finale à intervenir au présent dossier

SÉ-AQLPA sont favorables à cette déclaration de caractère provisoire, ce qui constitue la procédure usuelle pour permettre l'application rétroactive au 1^{er} octobre 2012 de la décision finale à intervenir en Phase 2, si la Régie le juge alors à propos.

□ **Phase 2**

SÉ-AQLPA prévoient soumettre des représentations en Phase 2, notamment sur le *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)* et sur la suffisance des charges et investissements de Gaz Métro à l'égard de ses responsabilités environnementales. Le tout sous réserve de précision et vérification lorsque la preuve de Gaz Métro en phase 2 aura été déposée.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* prendront part aux demandes de renseignement écrites et, si la Régie en tient une, à l'audience orale. SÉ-AQLPA soumettront alors une preuve et une argumentation auprès du Tribunal.

En Phase 1, SÉ-AQLPA soumettront une preuve écrite (qu'ils présenteront également oralement si la Régie convoque une audience) ainsi qu'une argumentation sur les sujets identifiés ci-dessus.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel de participation pour la Phase 1, conformément aux instructions de la Régie.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 10 août 2012



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

ANNEXE

LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, *Programme Faites de l'air!* favorisant le recyclage de véhicules en fin de vie utile). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

Demande d'intervention

**Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**